

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	11-Etudes anglophones
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Littérature américaine XIXème siècle
Job profile :	The MCF will teach 19th century American Literature and translation classes to Licence, Master and Agregation students. As a member of the research group CLIMAS, they will be expected to contribute to the research seminar Intersections and other research action.
Research fields EURAXESS :	Literature American literature Literature
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Code postal de la localisation :	33607
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	DOMAINE UNIVERSITAIRE 33607 - PESSAC
Contact administratif :	MARIE BARBOSA
N° de téléphone :	Gestionnaire RH 0557124417
N° de Fax :	0557122117
Email :	drh-enseignants@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de saisie :	
Date de dernière mise à jour :	
Date de prise de fonction :	01/09/2024
Date de publication :	21/02/2024
Publication autorisée :	NON
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR LANGUES ET CIVILISATIONS
Référence UFR :	DEPT DES ETUDES DES MONDES ANGLOPHONES
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA4196 (200715436C) - UR 4196 CULTURES ET LITTERATURES DES MONDES ANGLOPHONES
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024
POSTE N° 0515

Nature de l'emploi	Maître-sse de conférences
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	26-I-1
Spécificité du poste	Littérature américaine XIXème siècle
Section CNU	11 – Etudes anglophones
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, UFR Langues et civilisations – Département des études des mondes anglophones – Domaine universitaire – 33607 PESSAC
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2024
Résumé du poste en anglais	The MCF will teach 19 th century American Literature and translation classes to Licence, Master (MEEF/Research) and Agregation students in the Department of Anglophone studies. As a member of the research group CLIMAS, they will be expected to contribute to the research seminar Intersections and other research action (conference organization).
Euraxess research fields	Literature, American Literature
Enseignement	L'enseignant.e recruté.e assurera des enseignements de littérature américaine du XIXe siècle et de traduction, au sein du département des Etudes des Mondes anglophones, à des étudiants de Licence (sites de Pessac et d'Agen), Master (Recherche et MEEF) et dans le cadre de la préparation à l'agrégation d'anglais. Il sera attendu du candidat qu'il ou elle démontre une maîtrise des outils numériques pour l'enseignement.

<p>Recherche</p>	<p>La personne recrutée intégrera l'UR CLIMAS 4196 (https://climas.u-bordeaux-montaigne.fr). Ses recherches en littérature américaine s'intégreront aux travaux interdisciplinaires de l'équipe.</p> <p>CLIMAS (Cultures et Littératures des Mondes Anglophones) regroupe une quarantaine d'enseignants chercheurs et autant de doctorants anglicistes, ayant pour objet l'étude des différents champs de l'anglistique : la littérature, la civilisation, la traduction et la traductologie, la linguistique, les arts visuels.</p> <p>Les 3 axes de recherche suivants ont été définis pour le quinquennal 2020-2025 :</p> <p>Axe 1 — Dimensions pragmatiques de la transmission</p> <p>Axe 2 — Intermédialité, mémoires et communautés</p> <p>Axe 3 — Puissance du mode Mineur</p> <p>L'enseignant-chercheur.e recruté.e pourra travailler dans le cadre d'un ou plusieurs de ces axes, selon ses préférences.</p>
<p>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</p>	<p>La personne recrutée sera amenée à exercer des responsabilités administratives au sein, notamment, du Département des Etudes des Mondes Anglophones et/ou de l'UR CLIMAS.</p>
<p>Contact/informations</p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour le volet recherche : Béatrice Laurent, directrice adjointe de l'UR CLIMAS beatrice.laurent@u-bordeaux-montaigne.fr</p> <p>Pour toute demande d'informations, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :</p> <p>UFR Langues et Civilisations</p> <p>Directrice : Ana Stulic ana.stulic@u-bordeaux-montaigne.fr</p> <p>Directeur adjoint : Nicolas Guilliot nicolas.guilliot@u-bordeaux-montaigne.fr</p> <p>Direction du département Etudes des Mondes Anglophones : Mathilde Bertrand mbertrand@u-bordeaux-montaigne.fr</p>

**Rappel des missions
générales liées au
statut des
enseignant(e)s –
chercheur(e)s**

Art 2 et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article L. 952-2 du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.

Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les

	statuts des établissements.
Préconisations recherche	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité.</p>